

P533 D1669



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 03/02/2016

Chambre des Députés
Monsieur le Président
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Références : 000105 CG/pc
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. : +352 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
04 FEV. 2016

Objet : Pétition n° 533 — Pour la protection du ciel nocturne

Monsieur le Président,

Le programme gouvernemental prévoit qu'une étude sur les effets négatifs de la pollution lumineuse et optique dans les zones habitées soit réalisée.

Cette étude n'a pas encore été commanditée. En effet, pour le moment, la pollution lumineuse ne fait pas partie des missions dont l'Administration de l'environnement (AEV) est en charge sur base de la loi organique de 1980.

Par contre, le projet de réforme de l'AEV, dont le projet de loi vient d'être déposé à la Chambre des Députés, rend le champ d'action plus flexible.

Parmi les nouveaux domaines que l'AEV devrait également prendre en charge, figure celui de la pollution lumineuse. Ceci pourra se faire dès que le projet de loi relatif à la réforme de l'Administration a été voté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,


Camille Gira
Secrétaire d'Etat

